

Compte-rendu de la réunion du Conseil de Gestion de l'École de Droit Jeudi 26 février 2015 à 18 heures – Salle des Actes

<u>Présents</u>: Mme BASSANO – M. BELRHITRI- Mme BAUDOIN — Mme BERTRAND – Mme D'INTRONE- - M. DUBREUIL - Mme MARLIAC- M. PALERMO.

<u>Membres ayant donné procuration</u>: Mme BERNARD – M. CHARILLON - M. LE POMMELEC- - Mme PITSILLOS

<u>Présents à titre de membres invités</u> : Mme BRINGUIER- M. MARCHAND.

Excusé: M. GOUTTEBEL

<u>Présidence de la séance</u> : Madame le Doyen Christine BERTRAND.

La séance est ouverte à 18 h 00, Salle des Actes.

1 - Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 28 janvier 2015.

La correction d'une erreur matérielle est demandée par M. Palermo.

Approbation du projet corrigé à l'unanimité.

2 – <u>Diplômes d'université</u>: DU Droit de la responsabilité médicale

Madame le Doyen donne la parole à Madame Caroline Lantero, maître de conférences en droit public pour présenter le projet de DU Droit de la responsabilité médicale. Madame Lantero explique qu'il s'agit d'un renouvellement, avec des modifications, d'un DU déjà existant. Les changements visent à s'adapter à un public de formation continue (en particulier avocats et médecins) pour lequel très peu d'offres existent aujourd'hui. Le DU sera également ouvert à la formation initiale du fait de sa position géographique. Le DU est organisé en 12 journées et couvre 6 modules. Chaque module peut être suivi individuellement.

Monsieur Belrhitri demande à quel tarif sera proposé le DU. Madame le Doyen explique que les tarifs seront examinés dans le point suivant de l'ordre du jour. Madame D'Introne demande des précisions sur l'évaluation et sur les masters qui pourraient être intéressés par ce DU. Monsieur Palermo demande des précisions sur les modalités d'accès au DU. Madame Lantero répond aux différentes questions et demandes de précisions.

Avis favorable à l'unanimité.

3- Tarifs des formations

Madame le Doyen présente au Conseil les tableaux de tarifications et explique les raisons du tarif inférieur consenti pour le financement par une structure publique.

Madame le Doyen ajoute que certains DU ne sont pas présentés dans le tableau car leurs maquettes sont en cours de modification. Pour les formations non diplomantes, la logique est la même. Madame le Doyen explique qu'il ne peut y avoir de différence entre les tarifs en formation initiale et en reprise d'études. Toutefois, il existe une possibilité d'exonération dans des conditions votées par le Conseil d'Administration de l'Université. C'est pour cela que la case « tarif après exonération » apparaît dans les tableaux.

Avis favorable à l'unanimité.

4. Parcours « Administration et management des établissements de santé » du master DASSS.

Madame le Doyen présente ce parcours, ouvert depuis la rentrée 2014, uniquement en formation continue. Il s'agissait de répondre à une demande de formation des personnels du CHU, ce parcours étant dès lors priorisé dans l'offre de formation du CHU. Un bilan pédagogique établi par la responsable de formation, Madame Agnès Roche, avec l'équipe du CHU a conduit à proposer les modifications suivantes : suppression des enseignements de "note de synthèse" (12h) et "droit des sociétés" (25h), enseignements moins directement utiles aux agents du CHU. En contrepartie, un volume horaire un tout petit peu plus important (15h au lieu de 12h) est consacré aux enseignements de "établissements de santé", "financement des établissements", et "organisation sanitaire". Il est à noter que les stagiaires sont globalement très satisfaits de la formation et de l'encadrement.

Avis favorable à l'unanimité.

5 - Intervenants extérieurs

Madame le Doyen présente la liste des intervenants extérieurs assurant moins de 30h équivalent TD (cf. annexe) et précise au Conseil que la commission ad hoc a donné son aval pour chacun d'eux.

Avis favorable pour chacun d'eux - Approbation à l'unanimité

6- Questions diverses

Madame le Doyen présente au Conseil une proposition de calendrier universitaire pour l'année universitaire 2015-2016, tant en ce qui concerne la licence que les masters et la capacité. Un compromis semble avoir été trouvé sur l'utilisation de la semaine 13 en licence, qui pourrait à la fois servir de semaine de rattrapage pour les absences de la dernière semaine de TD et permettre de faire passer les premiers examens aux étudiants en régime spécial d'études (dispensés de TD). Madame le Doyen explique sa conviction qu'il faut trouver un moyen pour avoir moins d'épreuves et remercie les membres du comité licence pour l'élaboration du calendrier.

Avis favorable à l'unanimité.

Madame le Doyen présente au Conseil la démission de Monsieur Marc Robert à la suite de sa nomination comme procureur général auprès de la Cour d'appel de Versailles. Pour assurer son remplacement dans le Conseil, Madame le Doyen propose Madame Marie-Paule Lafon, Première Présidente de la Cour d'Appel de Riom.

Avis favorable à l'unanimité.

Monsieur Palermo demande si les documents préparatoires peuvent être envoyés plus tôt. Madame le Doyen précise que certains ne sont finalisés que tardivement, mais qu'un effort sera fait dans ce sens. Monsieur Palermo demande des précisions sur l'archivage des procès-verbaux du Conseil. Madame le Doyen précise que les PV sont disponibles sur internet (site de l'Ecole) et sur intranet (documents communautaires dans l'ENT) depuis la création de l'Ecole. Les PV antérieurs sont consultables auprès de Madame Lacroix, secrétaire de direction.

Ayant vérifié qu'il n'y avait pas d'autre question diverse, Madame le Doyen lève la séance à 18 h45.

Clermont-Ferrand, le 7 avril 2015,

La secrétaire de séance,

Claire-Marie BRINGUIER

Christine BERTRAND

e Doyen